



SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUI 2011

La séance est ouverte à 20h.30, par M. Jean-Pierre GAILLARD, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, Maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN, Céline MARECHAL et Gloria ROSENBERG, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

- 1) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 2) Communications de l'Exécutif ;
- 3) Situation / état des lieux des travaux concernant les bâtiments de Sézegin ;
- 4) Projet de délibération pour l'ouverture d'un crédit de CHF 350'000,-- pour les aménagements extérieurs de la mairie et de la salle communale de Sézegin ;
- 5) Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2011 ;
- 6) Rapports des commissions ;
- 7) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 8) Questions et divers.

1. Communications du bureau du Conseil municipal

- 1.1 M. GAILLARD informe que les comptes-rendus administratifs de l'année écoulée sont à disposition des conseillers municipaux.
- 1.2 Merci également aux nouveaux conseillers municipaux de bien vouloir noter leurs coordonnées sur la liste prévue à cet effet.
- 1.3 Toujours sur le plan administratif et afin de disposer d'une adresse e-mail @avusy.ch, les nouveaux conseillers sont priés de bien vouloir remplir le formulaire adéquat et de le retourner au secrétariat.
- 1.4 Enfin, à disposition également, le règlement du Conseil municipal.

2. Communications de l'Exécutif

- 2.1 M. JEMMELY fait part aux conseillers des différents dicastères, de leur description et répartition sein de l'Exécutif, à savoir :

Le Maire : l'administration générale, l'aménagement du territoire, les finances et l'économie.

Eric GARDI : l'entretien des domaines privés et publics communaux, la mobilité, la protection de l'environnement.

Didier FLECK : la sécurité publique, l'action sociale, l'école, la culture et les loisirs.

Côté finances, M. JEMMELY veut de la transparence vis-à-vis de ses adjoints, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. Certaines tâches, telle que la création du budget, seront faites ensemble.

La transparence est le maître mot de cette législature, puisque l'Exécutif fonctionnera de même avec le secrétariat.

Pour les conseillers : tout ce que nous sommes en droit de vous dire, nous vous le transmettrons.

Un petit rappel : M. le Maire avait demandé aux conseillers d'être indulgents par rapport au secrétariat et à l'Exécutif. Nous aimerions mettre sur pied un bon nombre de nouveautés, notamment au niveau du fonctionnement.

Actuellement, nous essayons de rattraper un retard considérable et M. JEMMELY tient à remercier le secrétariat qui fait un travail diabolique. Nous sommes tous sur la brèche et ne pouvons malheureusement pas avancer, nous ne faisons que reprendre les dossiers et les mettre à jour et/ou les boucler. Ce n'est agréable pour personne.

2.2 Gravière de Forestal

M. JEMMELY a été approché à plusieurs reprises concernant ce dossier.

Il tient à souligner que cette affaire n'est pas mise de côté. L'Exécutif s'en occupe, mais il ne faut surtout pas brûler les étapes. Depuis une quinzaine d'années, tous les maires en fonction ont travaillé dessus. Nous nous sommes engagés à entreprendre des démarches. M. MAURY a été contacté. Le conseiller d'Etat en charge de ce dossier va également être contacté, ainsi que l'Etat de Genève. Il faut bien que les conseillers se rendent compte que la commune d'Avusy n'est pas la seule concernée.

Pour répondre à certains, il n'est pas possible d'expulser cette entreprise. Oui, un arrêté fédéral existe. Tous les habitants de la commune vont recevoir une plaquette dans leur boîte aux lettres, qui traite de l'historique de ce dossier.

M. le Maire demande aux conseillers de laisser l'Exécutif faire son travail.

Le groupe de l'Ouverture voulait intervenir par rapport aux projets de loi actuellement en discussion auprès du Grand Conseil et plus particulièrement au Département de l'agriculture et de l'aménagement. M. ETIENNE aimerait que le Conseil municipal sache ce qu'il se passe et il préparera un mémo à cet effet.

Pour résumer, ces projets consisteraient à autoriser le recyclage de tous les matériaux issus des déchets de chantiers et d'excavation. En bref, tout et n'importe quoi sur une zone telle que Forestal. La plupart des habitants de la commune n'est pas au courant de ce qui se prépare et vu les conséquences, le groupe de l'Ouverture pense qu'il est important de bien comprendre les enjeux.

Concernant la problématique des gravières, M. JEMMELY rappelle qu'une délibération prise par l'ensemble des Exécutifs des communes de la Champagne a été envoyée au Conseil d'Etat.

M. ETIENNE demande si les conseillers pourraient avoir le texte de cette délibération.

M. le Maire : Oui.

Officieusement, ces projets de loi sont pour l'instant en « stand by », voire pour certains : annulés.

Selon les renseignements obtenus par M. ETIENNE, ces projets seront discutés par le Grand Conseil durant cet automne. Il profite de cette occasion pour s'excuser d'avoir tant insisté sur ce point-là, car le but n'était de mettre personne sous pression. Nous devons être prêts pour pouvoir réagir rapidement en cas de besoin, si nous le pouvons et le voulons ! Ceci dit, le groupe de l'Ouverture sait pertinemment qu'il y a aussi d'autres priorités à traiter.

2.3 Terrain Balz (verger communal)

Pour mémoire, M. JEMMELY rappelle que ce verger est planté sur un terrain issu d'un échange que la commune a fait avec M. Urs BALZ.

Cet échange a été refusé par la Commission foncière agricole du canton. Raison pour laquelle nous avons fait recours.

M. ETIENNE demande la raison de ce refus.

M. le Maire : la commission estime que cet échange n'est pas valable. Qu'il n'y avait pas d'échange à faire et qu'il fallait donner quelque chose en contrepartie à l'agriculteur.

M. GOY attire l'attention sur le fait que c'est l'agriculteur lui-même qui a demandé cet échange. Le verger devait être planté ailleurs et c'est sur la proposition de M. BALZ que la commune l'a planté sur cette parcelle.

M. GARDI : l'Etat s'appuie sur le fait que nous enlevons du terrain à l'agriculture, car les arbres fruitiers ne sont pas considérés au même titre que tout ce qui est céréale.

De plus, même si c'est la décision de l'agriculteur de ne pas vouloir de compensation par rapport à la différence de la surface des parcelles échangées, la commission foncière agricole est là pour défendre les intérêts de l'agriculteur.

Pour rassurer les conseillers, M. GARDI ajoute que même si le recours n'aboutit pas, M. BALZ n'a pas l'intention de récupérer son terrain, ni nous le nôtre. Nous ferions un échange sous « contrat de location ».

2.4 Piste cyclable Sézegnin – Laconnex

Les plans sont parvenus à la Mairie aujourd'hui. Les procédures pour acheter les terrains nécessaires aux agriculteurs sont en cours.

Si tout le monde est d'accord, les travaux débuteraient l'année prochaine.

2.5 Fête de la musique sur les terrains Portier : présence plus que souhaitée vendredi soir de 19h. à 23h. pour le service des boissons et autres.

Samedi de 10h. à 16h. environ pour la préparation, le service et le rangement.

2.6 Réception en l'honneur du RC Avusy le 29 juin à 19h. au CCA. Tous les conseillers sont les bienvenus.

2.7 Promotions scolaires : samedi 2 juillet. Présence impérative le matin de 10h. à 12h. pour la mise en place. Rendez-vous à 15h.30 devant la poste pour le départ du cortège.

Déroulement de la manifestation : cortège, partie officielle sur la scène, production des enfants, distribution des livres par l'Exécutif, mais en présence des conseillers.

2.8 Vu les exploits sportifs ou non des certain(e)s avusien(ne)s, l'idée est venue de remettre au goût du jour les «mérites avusiens» ; les conseillers sont priés d'être attentifs et de transmettre les noms des personnes susceptibles de recevoir ce mérite.

2.9 Sécurité routière sur la commune

Des routes cantonales traversent notre commune et elles ont également fait l'objet de demandes lors de la modération du trafic, notamment la route de Sézegnin, jusqu'à la descente de la douane.

Les autorisations nous ont été délivrées en date du 27 mai.

Les soumissions sont validées. Les frais seront répartis entre le canton et la commune.

Les travaux vont commencer rapidement.

M. ETIENNE était derrière un tracteur qui s'est pris la borne à l'entrée d'Athenaz et il demande si la commune a tenu compte de l'empâtement des gros engins lors de la création de ces mesures ?

M. GAILLARD confirme que des contacts avec des agriculteurs ont été pris, pour que les gabarits des gros engins soient respectés. M. ISELI fait partie de la commission des travaux et nous a rendus attentifs aux divers problèmes. Les mesures ont été calculées avec une marge supplémentaire (1 mètre de plus).

M. GARDI ajoute que la personne concernée a téléphoné et il se trouve que la machine qui a accroché la borne n'a pas été repliée comme il se doit pour circuler sur la voie publique.

2.10 Containers-terriers

Il est prévu de doter notre commune de containers-terriers.

Pour l'instant, quatre points sont déjà définis car situés sur des terrains communaux, pour lesquels nous avons reçu deux autorisations (croisement Creux-du-Loup / Fiolages / Traversins). Les deux autres sites sont vers l'immeuble d'Avusy et à proximité de la Poste. Pour ceux-ci, les demandes sont en cours, des compléments nous ont été demandés.

Pour ces travaux, des soumissions ont été demandées et l'entreprise la moins chère a été retenue.

3. Situation / état des lieux des travaux concernant les bâtiments de Sézegnin

Dans un souci de transparence et afin que les conseillers puissent suivre les explications, M. JEMMELY distribue trois documents portant sur la prévision des coûts et les devis complémentaires, acceptés pour la plupart par la commission des travaux et pour une petite partie d'entre eux par notre ancien Maire.

M. JEMMELY a demandé aux architectes une situation au 31 mai.

Il en ressort au niveau de la salle communale, sur la somme de Fr. 3'588'000,-- après budget révisé, que la prévision au 31.05 est de Fr. 4'088'484,--, soit une plus-value de Fr. 500'484,--.

Pour la mairie, le budget révisé se montait à Fr. 3'804'000,-- ; la prévision au 31.05 s'élève à Fr. 3'574'764,--, soit une moins-value de Fr. 229'235,--.

En conclusion une plus-value totale d'environ Fr. 270'000,-- sur le chantier.

Les descriptions de ces travaux figurent dans les devis complémentaires. M. JEMMELY les passent rapidement en revue avec les conseillers.

Les architectes ne voient plus d'autres grosses plus-values, mais M. JEMMELY est en train d'étudier ce dossier pour comprendre pourquoi il y a tous ces dépassements, notamment les Fr. 500'000,-- sur la salle communale qui concernent énormément de petits postes.

M. le Maire précise que lorsque les crédits ont été votés, nous étions à 8 millions. Actuellement, si nous additionnons les deux budgets prévisionnels, nous sommes à 7,7 millions. Nous sommes donc toujours dans les chiffres.

M. ETIENNE demande ce que signifie : devis révisé ?

M. JEMMELY : il s'agit du budget initial, moins certains postes qui ont été supprimés après discussions.

Quant au budget prévisionnel, il s'agit du budget qui englobe les travaux adjugés actuellement et ceux à venir. Il ne s'agit pas d'un chiffre définitif.

Mme ROSENBERG demande si ces chiffres incluent les aménagements extérieurs qui, lui avait-on répondu à l'époque, ne dépasseraient pas Fr. 30'000,-- à 40'000,-- ?

M. JEMMELY : non. Par contre, il est vrai à l'époque que ce chiffre avait été annoncé. Nous sommes loin du compte !!! Mais depuis le début, les aménagements extérieurs n'ont jamais été englobés dans le budget initial de 8 millions et il faut que cela soit bien clair.

M. GARDI précise que si la commune ne voulait pas intégrer les aménagements extérieurs dans l'enveloppe globale, c'était afin d'éviter que les architectes prennent une commission sur des travaux que nous pouvions réaliser nous-mêmes.

M. GOY rappelle qu'au départ les aménagements extérieurs devaient être le plus simple possible et le projet évoluant, nous avons pensé à un rendu plus élaboré.

4. Projet de délibération pour l'ouverture d'un crédit de CHF 350'000,-- pour les aménagements extérieurs de la mairie et de la salle communale de Sézegnin

M. JEMMELY informe que ces travaux devraient commencer très rapidement, d'où le projet de délibération, car aucun crédit n'a été voté à ce sujet et aucune entreprise n'a été choisie pour la réalisation de ces travaux, qui doivent être coordonnés avec l'avancement du chantier.

Si les conseillers décident de ne pas voter ce soir, le chantier risque fort d'être arrêté.

Cinq soumissions ont été demandées en fonction d'un projet préalablement établi par un paysagiste. M. JEMMELY présente le schéma des aménagements extérieurs.

L'entreprise BOCCARD a été choisie par la commission des travaux, car il s'agit de la moins chère, mais nous ne pouvons pas commencer les travaux sans l'accord du Conseil municipal, puisque ceux-ci excèdent les Fr. 100'000,--.

Questions :

- Que représentent les bandes vertes : il s'agit du revêtement bitumineux. Il y aura deux goudrons de différentes couleurs, teints dans la masse, mais pas forcément de la même couleur que sur le plan.
- La fête de l'Escalade : nous avons demandé les plans d'une tente standard avec ancrages, pour les prévoir dans l'aménagement. De plus, toute la surface centrale est au même niveau.

La commission travaux étudie ces aménagements. Un rendez-vous sur place est d'ores et déjà prévu le 23 juin, et les choses peuvent encore évoluer.

Mme ROSENBERG : pourquoi ne pas prévoir du gazon pour créer une sorte de place / jardin public ?

Plusieurs conseillers : beaucoup d'entretien. Pas pratique lors des fêtes ou de l'utilisation de cette place comme parking.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que sont compris dans le devis : l'aménagement de la place centrale, de la partie inférieure, l'élagage des arbres, le parking, etc., bref tout l'aménagement extérieur et pas uniquement la place centrale.

M. ETIENNE pense qu'il faudrait vraiment étudier le problème du parking pour la salle.

M. GAILLARD : la commission travaux a étudié ce point, ainsi que d'autres, sans compter que le problème du parking a également été abordé dans le cadre de la sécurité routière. Un rendez-vous sur place est prévu pour mieux visualiser le tout (parking, écoulements, éclairage).

M. JEMMELY : nous sommes conscients que nous manquons de places, mais notre volonté est de ne pas hypothéquer le terrain de pétanque et la table de ping-pong.

Mme CERUTTI pense que la partie en herbe derrière la déchetterie est la bienvenue.

M. GARDI n'aimerait pas que le Conseil parte dans de grandes discussions d'aménagement ce soir. Il faut avant tout voter un crédit et ensuite nous nous rendons sur place pour aménager cette zone, sans dépasser la somme prévue.

M. BUBLOZ demande quelles sont les possibilités de dialoguer avec l'entreprise Bocard ?

M. JEMMELY : le dialogue est ouvert. Il s'agit uniquement d'une soumission que nous ne sommes pas obligés d'appliquer à la lettre.

Personnellement, M. BUBLOZ dit qu'il est difficile avec ce plan de savoir si cela va convenir. Nous devons nous prononcer sans trop savoir.

M. BONAÏTI relève que si nous reprenons le chiffre qui était annoncé au tout début, à savoir Fr. 30'000.-- à 40'000.-- nous nous rendons bien compte qu'à ce prix là, nous avons uniquement le surfacage de la cour. A la base, nous ne pensions pas avoir un aménagement aussi lourd tout de suite. Nous ne sommes pas passés à 10 fois plus sur une simple erreur d'appréciation ! Il s'agit tout simplement de deux projets qui sont incomparables.

Le souci de M. BUBLOZ c'est que pour ce prix, il n'aimerait pas que des habitants puissent reprocher quelque chose au Conseil, d'où sa remarque. Cette cour sera également une carte de visite pour la commune. Il est important de bien réussir cet aménagement.

M. GARDI comprend les inquiétudes de chacun, mais à un moment donné, il faut prendre une décision et se lancer ; nous avons quand même demandé des études.

M. BONAÏTI ajoute qu'il faut voter un budget pour pouvoir exécuter les priorités (mise à niveau, etc.) et peaufiner au fur et à mesure.

Mme ROSENBERG : pourquoi ne pas demander une maquette en 3D ?

M. JEMMELY n'est pas sûr que ça serait plus parlant. A un moment donné, il faut faire confiance et aller de l'avant. Ni les projets, ni nous, ne pouvons faire plaisir à tout le monde. Nous aurons sûrement des critiques.

M. MEYER partage l'avis de M. BONAÏTI d'aller de l'avant pour la cour pour ne pas retarder les travaux. Pour le reste, la commission travaux a le temps d'étudier le dossier.

M. ETIENNE dit également qu'il faut y aller pour la cour, pour le reste, il faut encore réfléchir.

Les conseillers n'ayant plus de remarque à ajouter, M. GAILLARD lit le projet de délibération, et c'est à l'unanimité, que le Conseil municipal

D E C I D E

1. De procéder aux aménagements extérieurs de la mairie et de la salle communale de Sézegnin.
2. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit d'engagement de CHF 350'000.-.
3. De financer cette dépense par les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331 « amortissements du patrimoine administratif », dès l'année 2012.

5. Fixation des dates des réunions du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2011

M. GAILLARD propose de conserver le mardi pour les dates des séances du Conseil municipal.

M. GOY : ce qui permet d'avoir un jour en début de semaine pour pouvoir encore discuter de certains points.

En ce qui concerne les réunions des commissions, M. GAILLARD propose aussi de les prévoir, si possible, le lundi ou le mardi.

M. GARDI informe que l'Exécutif a également décidé de garder ses séances le mardi. C'est pourquoi les séances avec le bureau du Conseil municipal ont également lieu le mardi. C'est pour une question pratique.

M. GAILLARD demande aux conseillers quels sont ceux qui sont pour garder les séances du Conseil municipal le mardi ?

6 pour / 5 pour le lundi / 1 abstention

Dates des séances du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2011

- Mardi 13.09.11 à 20h.30
- Mardi 11.10.11 à 20h.30
- Mardi 15.11.11 à **18h.30** présentation du budget + repas
- Mardi 13.12.11 à 20h.30

En ce qui concerne les commissions, M. GAILLARD souhaiterait que les présidents des commissions s'efforcent de fixer les réunions le lundi ou le mardi. Il les remercie de bien vouloir fixer les dates de fois en fois à la fin de chaque commission, afin de ne pas perdre de temps lors des séances du Conseil municipal.

Il est important également de limiter ces réunions et de ne pas trop aborder de sujets à la fois.

6. Rapports des commissions

6.1 Commission environnement

Finalisation de la sortie nature du 25 juin prochain.

Etat des lieux de l'infrastructure de tri au CCA : en cours de discussion.

6.2 Commission travaux

M. GAILLARD transmet la présidence du Conseil à M. JUNGO.

Chantier de Sézegnin :

Aménagements extérieurs des bâtiments de Sézegnin.

Situation financière des travaux de rénovation des bâtiments de Sézegnin.

Divers : choix des couleurs du guichet, cases postales, signalétiques, etc.

Prochain rendez-vous, le 23 juin à 18h.00 sur le chantier.

Autre sujet :

Entretien des routes et chemins communaux : choix sur le surfacage à choisir selon les voies concernées.

M. JEMMELY invite tous les conseillers intéressés à venir le 23 juin à 18h.00 sur le chantier.

7. Fixation des dates des prochaines commissions

M. GAILLARD doit encore récupérer l'état des lieux des commissions durant la législature précédente, afin de pouvoir transmettre tous les sujets en cours par commission, avec les coordonnées des anciens présidents de commissions, pour un passage de témoin.

Ceci étant dit, les conseillers veulent-ils fixer les dates maintenant ou à la rentrée ?

M. FLECK rappelle que sur le principe, les commissions se voient et fixent les dates de fois en fois, pour une question d'efficacité. Merci de garder cette idée.

M. GAILLARD pense qu'il est justifié de poser cette question ce soir, puisqu'il s'agit de la nouvelle législature.

Les présidents des commissions préfèrent attendre les sujets en cours avant de fixer des dates.

8. Questions et divers

8.1 Mme HALDEMANN : la présidente de l'association des parents d'élèves l'a contactée, car un groupe de travail a été formé pour se pencher sur l'aménagement du préau. Ce groupe est composé de deux parents, deux enseignants et ils souhaiteraient que deux membres du Conseil participent à ce groupe de travail.

M. JEMMELY : pour l'instant rien n'est parvenu à la mairie. Juste des bruits qui courent.

A la commission sociale de proposer quelque chose.

8.2 Mme HALDEMANN ne sera pas là pour les promotions.

8.3 M. GOY : pour reprendre la demande concernant le possible aménagement du préau de l'école, il faudrait également un membre de la commission travaux, pas uniquement de la commission sociale.

M. JEMMELY : voire un membre de l'Exécutif, pour éviter les pertes d'information.

M. ETIENNE demande un éclaircissement sur ce que ce groupe entend par l'aménagement du préau ?

M. JUNGO : dessins au sol (marelle, etc.).

8.4 Mme ROSENBERG sera absente de Genève dès le 24 juin. Elle ne sera donc pas là aux promotions.

8.5 Mme ROSENBERG a remarqué que l'employé communal utilisait du désherbant, pratique qui est interdite.

M. ISELI lui demande alors comment procéder pour enlever les mauvaises herbes ?

Mme ROSENBERG précise que le produit utilisé sent fort et que notre employé ne porte pas de masque.

M. MEYER attire l'attention sur le fait qu'il y a des produits désherbants autorisés.

M. GARDI confirme que les produits utilisés ne sont pas interdits et proviennent du Cercle des agriculteurs.

- 8.6 M. BRUDERLIN ne pourra pas être présent le 23 juin pour la visite du chantier. Il demande si une autre visite est prévue ?

M. JEMMELY : certainement courant septembre.

- 8.7 Mme MARECHAL ne sera pas disponible le 2 juillet le matin, ni le 13 décembre à la séance du Conseil municipal.

- 8.8 M. ETIENNE aimerait revenir sur les projets de loi sur les gravières, qu'il distribue aux conseillers.

Deux projets de loi actuellement en discussion au Grand Conseil qui portent les numéros 10'701 et 10'702.

L'un porte sur le traitement des déchets. L'autre sur la modification de la loi sur les gravières et exploitations assimilées.

Le but est d'autoriser l'entreposage ainsi que le recyclage des déchets inertes de chantier (issus du tri dans les chantiers), en zone gravière en général.

Impact : ce type d'installation va pouvoir s'installer n'importe où en zone gravière, sur une durée limitée dans le temps.

Une nouvelle notion est créée dans ces projets de loi, à savoir : les matériaux minéraux.

La pratique d'aujourd'hui serait particulièrement modifiée, car actuellement tout le traitement des matériaux inertes extérieurs aux gravières ne peut pas servir de recyclage. Seul Maury procède au recyclage des matériaux qui sortent des chantiers.

M. ETIENNE aimerait savoir ce qu'en pensent les conseillers ?

Et le cas échéant, faut-il que nous prenions une position et la faire connaître au niveau supérieur, et dans quel délai ?

M. JEMMELY informe que l'Exécutif a déjà pris les devants et a rédigé une délibération au niveau des Exécutifs de la Champagne. Délibération dans les mains du Conseil d'Etat. M. JEMMELY va également demander un rendez-vous avec la conseillère d'Etat en charge du département, pour savoir de quoi il en ressort et sur quel pied danser. Il est par contre difficile de régler cela pendant les vacances d'été.

Le Conseil municipal peut tout à fait demander aux autres conseils des communes concernées de se grouper pour avoir plus de poids face à ces projets de loi.

M. FLECK : sont concernés par ces projets : Avusy, un certain nombre de communes et le canton. Il faut jouer là où il y a un poids suffisant. Toute seule, Avusy ne peut rien faire.

M. ETIENNE : nous pouvons toujours contacter les autres communes pour une approche coordonnée. Vu le milieu économique, nous avons très peu de chance que notre opposition aboutisse, mais il faut que le pouvoir politique connaisse notre opinion.

Si nous ne faisons rien, nous allons être mis devant le fait accompli.

M. FLECK pense que le poids doit être intercommunal.

M. ETIENNE : oui et pourquoi pas au niveau de l'ACG. Les conseillers n'ont jamais vu le texte des exécutifs de la Champagne. Il reste persuadé que la majorité des conseils des environs ne savent pas que ces projets de loi sont en discussion.

M. BONAÏTI demande si ces lois concernent Maury qui ne se trouve pas en zone gravière mais agricole ?

M. MEYER attire l'attention sur le fait que les zones gravières sont situées en zone agricole. C'est du terrain agricole, sur lequel une autorisation est délivrée pour l'extraction du gravier.

M. ETIENNE précise qu'en matière d'aménagement du territoire, la zone gravière n'est pas une zone en tant que telle. Les zones sont déterminées par un périmètre et un plan directeur (consultables sur Internet).

M. MAURY est dans le périmètre de la « zone » gravière.

M. MEYER ne comprend pas où est le problème de trier les matériaux minéraux issus des chantiers. Il trouve cela très bien de revaloriser certains matériaux plutôt que de les enterrer.

M. ETIENNE relève que le problème avec le site de Maury c'est qu'il n'est pas adapté à ce qu'il fait. Pas de sol en béton, pas de contrôle de l'eau, bref, un certain nombre de règles ne sont pas respectées. Des autorisations lui seraient délivrées en zone industrielle. Son activité à Forestal pourrait se faire n'importe où en zone gravière.

M. GARDI rejoint M. MEYER sur certains points, mais dans le projet de loi, ils parlent de zones pérennes.

Il faut agir auprès des députés. Avis à ceux qui en connaissent.

M. GAILLARD aimerait que l'Exécutif transmette le texte de la délibération envoyée par les exécutifs.

M. ETIENNE : il faudrait également que ce point figure à l'ordre du jour du prochain Conseil.

8.9 M. MEYER demande quand les travaux seront terminés à Sézegnin.

M. JEMMELY : fin septembre / 15 octobre.

M. MEYER : il faut donc prévoir des commissions tout l'été !

M. JEMMELY : les commissions sont fixées de fois en fois. Concernant le problème du parking : ce point n'est pas urgent et peut être discuté en septembre.

M. BUBLOZ : quelle est l'incidence si les travaux sont repoussés ?

M. JEMMELY : problème de location de la salle, par exemple.

8.10 M. FLECK rappelle aux commissions qu'un petit article est le bienvenu pour le bulletin d'information.

Que chacun se sente libre d'apporter son mot d'ici fin août.

8.11 M. JEMMELY informe que la directrice de l'école sera remplacée *ad interim*, à la rentrée, par le directeur de Lully.

Nous sommes mécontents, car cela fait trois ans que nous essayons de mettre quelque chose en place.

La séance est levée à 22h.05.

Un Conseiller :

Le Secrétaire :

Le Président du Conseil :